

N°DCA-2023-072

- Membres théoriques :
20
- Membres en exercice :
20
- Membres présents :
13
- Pouvoirs :
2
- Votants :
15

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**ACTUALISATION CESSION DE DROITS D'UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES
APPARTENANT AU SDIS 76**

Le 04 décembre 2023, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 17 novembre 2023, s'est réuni à la Direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 13 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Pierrette CANU, Louisa COUPPEY, Virginie LUCOT-AVRIL, Christine MOREL.

MM. Nicolas BERTRAND, Olivier BUREAUX, Gérard COLIN, Bastien CORITON, Julien DEMAZURE, Didier TERRIER, Jean-Pierre THEVENOT.

Suppléant

M. Pierre AUBRY.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Stéphane GOUEZEC, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Julien HURE, l'Adjudant-Chef Bertrand BOCLET, Monsieur Kamal KEHILA, payeur départemental par intérim.

III. Membre de droit :

M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet de la Seine-Maritime.

IV. Pouvoirs :

Madame Dominique TESSIER à Monsieur André GAUTIER.

Monsieur Guillaume COUTEY à Monsieur Bastien CORITON.

Étaient absents excusés :

Mmes Chantal COTTEREAU, Claire GUEROULT, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK – représentée, Dominique TESSIER.

MM. Guillaume COUTEY, Dominique METOT, Nicolas ROULY, Florent SAINT-MARTIN, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Capitaine Nicolas VACLE, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE – représenté.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
<i>Modernisation et sécurisation</i>	<i>Garantir la sécurité juridique</i>	<i>Sécurité fonctionnelle et administrative</i>

*

* *

Vu :

- *le code de la propriété intellectuelle et notamment ses articles L. 11-1, L. 121-7-1 et L. 131-3-1 à L. 131-3-3,*
- *les dispositions du code électoral,*
- *la délibération n° DBCA-2021-043 relatif à la cession de droits d'utilisation des photographies appartenant au Sdis 76.*

*

* *

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) a instauré un tarif relatif aux photographies appartenant au Service et prises par les agents de l'établissement dans le cadre de leurs missions.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 1,5 % de ce dernier pour tenir compte de l'évolution du point d'indice du personnel.

A compter du 1^{er} janvier 2024, le tarif appliqué au lot de 10 photographies est fixé à 32 €, arrondi à l'euro inférieur.

*

* *

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le Président du Conseil d'administration,

Signé électroniquement, le 05/12/2023
 Andre GAUTIER, Président CASDIS

André GAUTIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20231204-DCA-2023-072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2023

Affichage : 07/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

